Billa Mario
Les Campellanes
Route de Prades
persobilla@gmail.com
tel : 061460707

Enquête PPRI Basse-Castelnou

Objet : Note concernant concernant le classement en zone inondable (aléa modéré) de la parcelle AX 16

Le Soler, le 26 Octobre 2026

Madame, Monsieur

En ma qualité de propriétaire de la parcelle AX16 au Soler, où se situe mon domicile, je sollicite par la présente, la révision du zonage de l'aléa inondation affectant mon habitation dans le cadre du PPRI.

Actuellement classé en aléa « modéré », je conteste cette qualification pour demander son passage en aléa « exceptionnel », sur la base des arguments géographiques et techniques que j'avais déjà developpés sur le site internet pour la concertation du projet « PPRI du bassin versant Basse-Castelnou ».

1. Analyse de la résilience historique et données empiriques

L'absence de tout événement hydro-climatique significatif sur cette parcelle n'est pas un simple fait du hasard, mais le reflet de sa nature topographique réelle.

- **Absence d'antécédents historique :** Aucune submersion sur ce secteur, y compris lors des crues de référence du bassin versant.
- **Absence de sédiments quaternaire récents :** Consultable sur la carte géologique à 1/50 000
- **Absence de drain naturel notable.** Consultable sur la carte géologique à 1/50 000

2. Modélisation hydrologique

Les résultats de modélisation hydrologique sont litigieux, dans ce secteur (Fig. 1).

i) D'une part, la carte des hauteurs d'eau, modélisée pour l'événement de référence, indique une erreur manifeste puisqu'il n'existe aucune dépression pouvant correspondre au niveau d'eau modélisé (supérieur à 30 cm). Ceci est aussi valable pour la parcelle voisine AX 15. Ceci peut être vérifié sur le terrain, ou par la consultation des données Lidar satellitaire.

ii) D'autre part, la représentation du réseau hydrologique local présente des manques ou des défauts (Fig. 2), perturbant la modélisation hydrologique.

iii) Enfin, il faut souligner que les éléments litigieux pour la hauteur d'eau modélisée se répercutent sur le calcul d'éléments décrivant la dynamique (vitesse de montée et vitesse de circulation).

De plus, l'étude hydrologique actuelle présente des limites méthodologiques qui conduisent à un résultat marginal et, selon moi, disproportionné.

- **Précision du MNT (Modèle Numérique de Terrain) :** Les mailles utilisées pour la modélisation hydrologique, recalculées sur le secteur avec des points de contrôles relativement trop lâches, montrent pour ce secteur des écarts topographiques significatifs par rapports aux résultats récents du lidar satellitaire et ne rendent pas compte des micro-reliefs spécifiques de ma parcelle et de son environnement immédiat. C'est ainsi que la zone inondable de plus de 30 cm à l'avant de ma parcelle n'existe pas comme peut l'indique la consultation des résultats du Lidar satellitaire. Le même problème existe sur la parcelle mitoyenne AX15.
- **Défauts concernant la digitalisation :** Pour ma parcelle AX16 le territoire considéré comme zone d'enjeu a été tracé de manière très restreinte, contrairement aux parcelles voisines. La zone d'enjeu devrait couvrir la totalité de la parcelle. Dans tous les cas, l'enjeu intègre la partie sud de la parcelle où se situent les accès et les réseaux et doit se prolonger vers l'arrière de la maison pour tenir compte du système l'assainissement.(Fig.2).

De plus concernant l'hydrologie, le drain prolongeant le fossé de bord de route n'est pas pris en compte, ce qui perturbe la modélisation.

- **Marges d'erreur :** Le classement en "aléa modéré" repose sur une hauteur d'eau simulée (supérieur à 1 cm), ainsi que sur des valeurs calculées décrivant la dynamique de l'écoulement qui se situent toutes à la marge basse des seuils de basculement. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces résultats, le « principe de proportionnalité » devrait conduire à un classement en « aléa exceptionnel".

3. Analyse géomorphologique de terrain

Le contexte géomorphologique local illustré par le nom « les Campellanes » évoque une zone plane avec une légère déclivité, sans trace d'un lit majeur actif, en effet le drain appelé le Castelnou est d'origine strictement anthropique, sécant et sans vallée alluviale associée.

Conclusion :

Au regard de ces éléments, le maintien d'un « aléa modéré" porte préjudice à la valeur du bien sans être justifié par une réalité physique avérée et ceci est aussi vrai pour mes plus proches voisins. Je demande donc la requalification de cette zone en « aléa exceptionnel », correspondant à une occurrence millénale ou à une crue hors cadre de référence standard.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à toute vos questions, au besoin, je peux aussi vous fournir des pièces garantissant mon expertise. et pour organiser une visite de terrain.

Pièces jointes : 4 images annotées.

1 Hauteur d'eau
2 Carte des enjeux
3 Carte d'Aléa
4 Carte de zonage

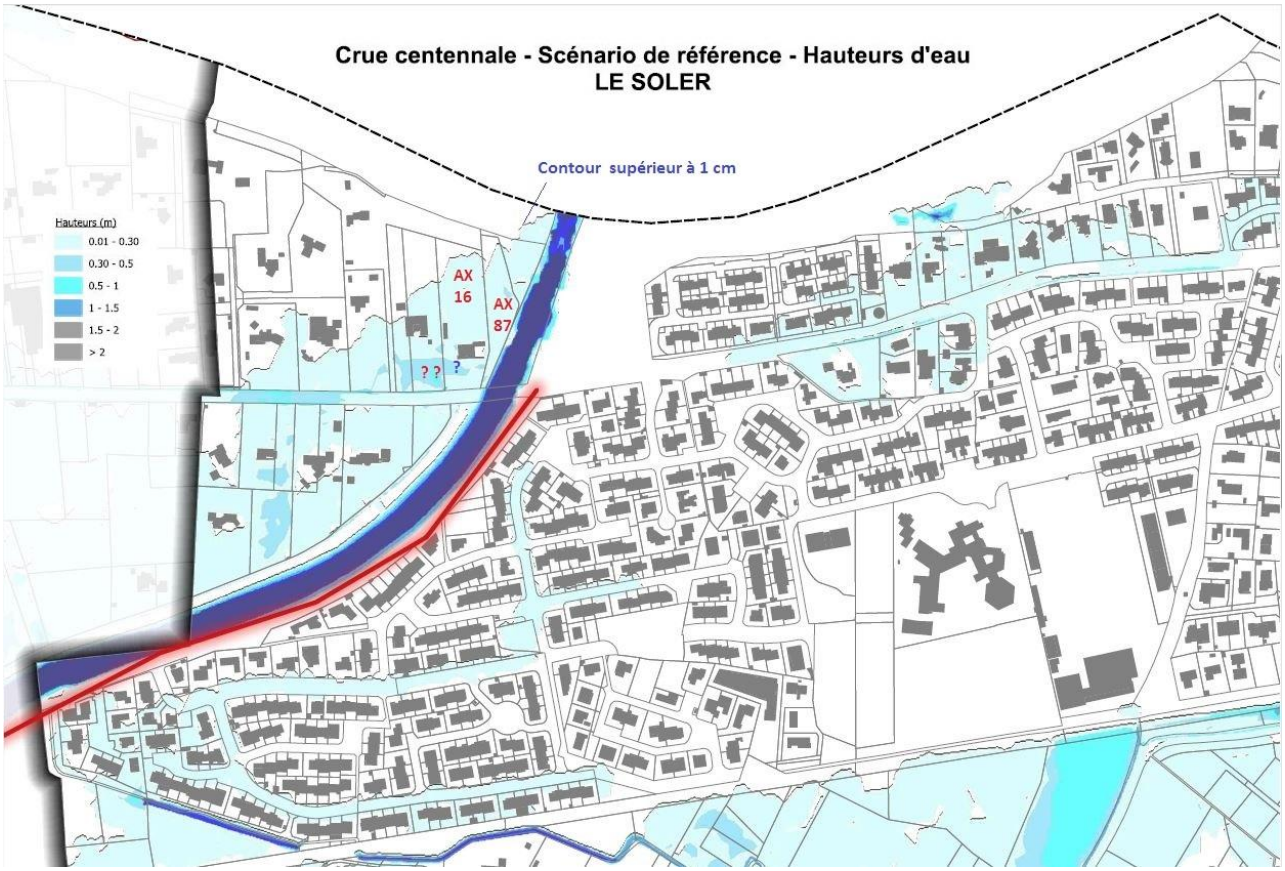


Figure 1 : Carte des hauteurs d'eau pour les parcelles AX 16 et AX 87, situées dans une zone où les hauteur d'eau sont supérieures à 1 cm et inf. 30 cm.

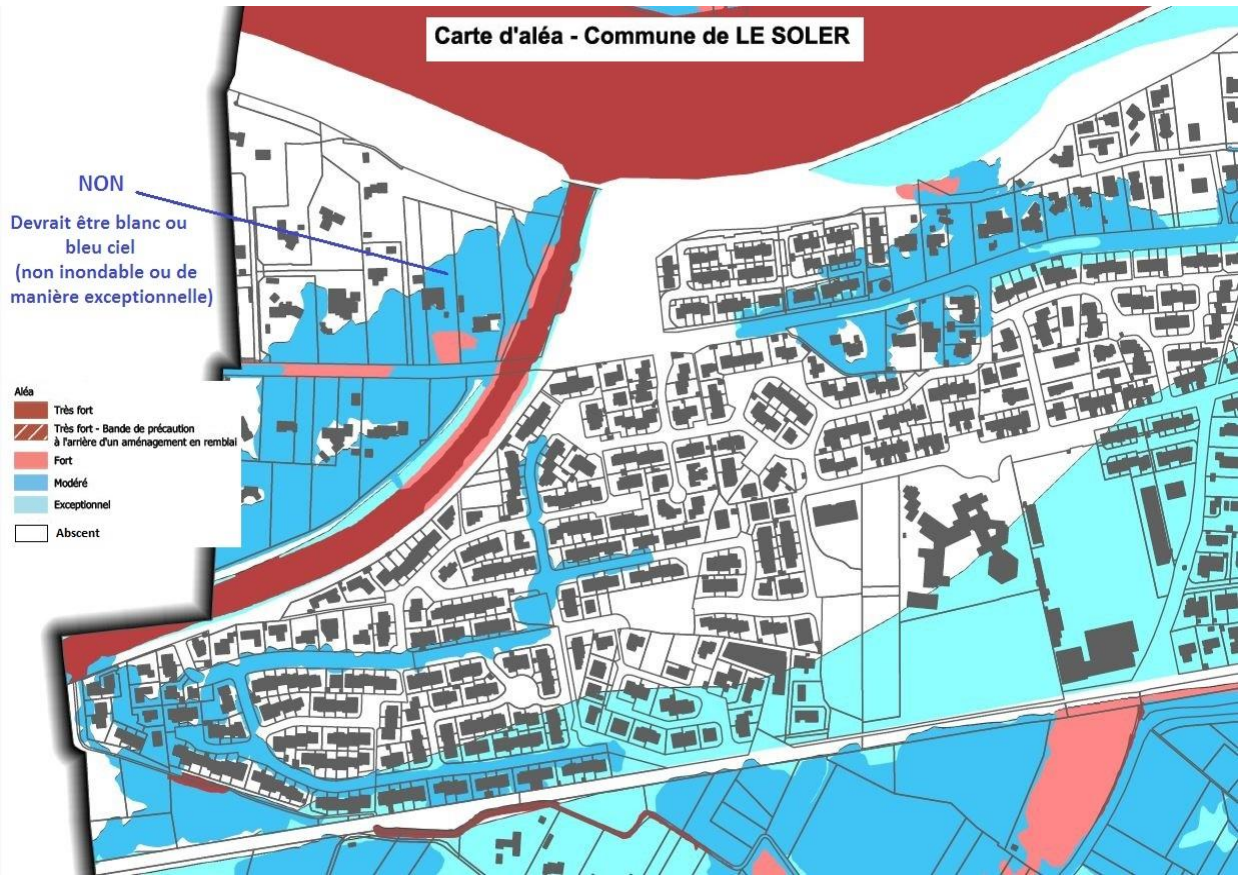


Figure 3 : Carte d'alea.
De manière surprenante la zone est considérée comme une zone d'aléa modéré, alors que l'aléa est très faible en intensité et en fréquence, y compris lorsque l'on tient compte des paramètres dynamiques.

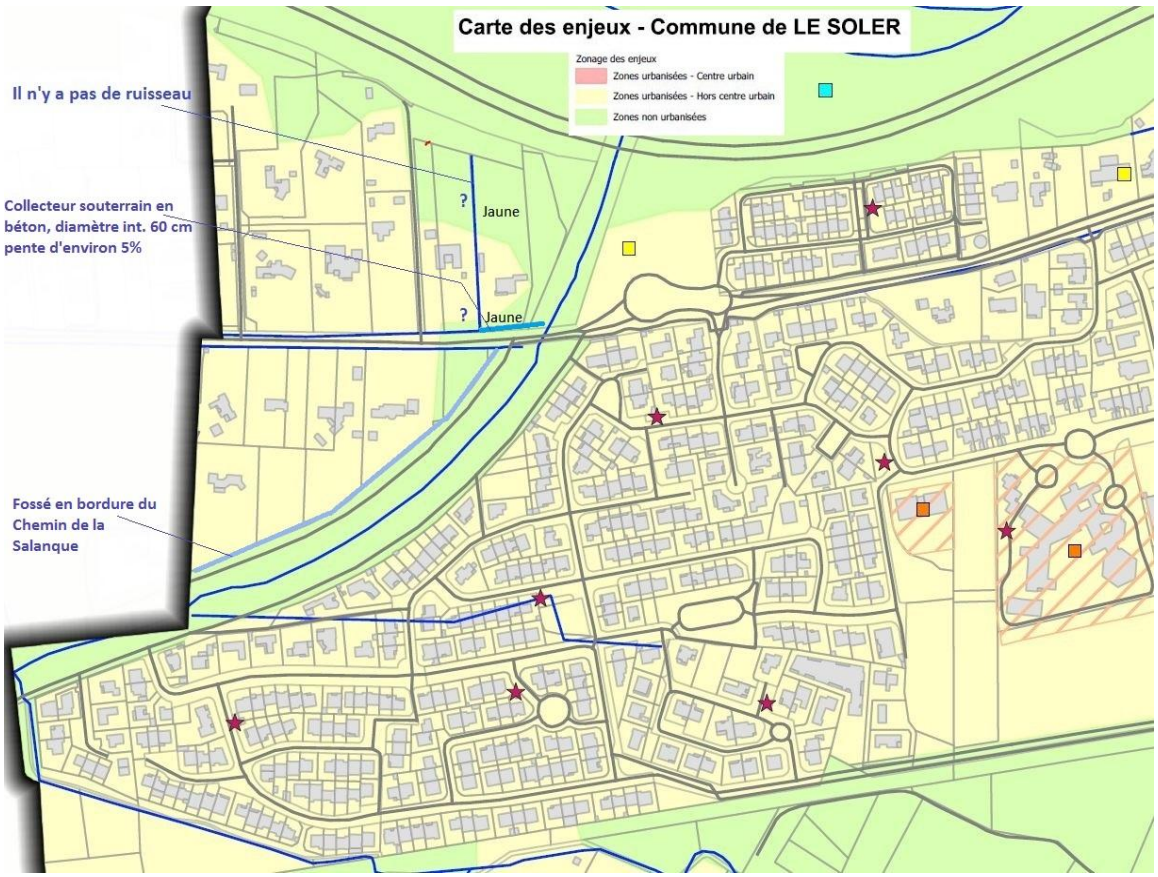


Figure 2 : Carte des enjeux. Dans le secteur la couche hydrographie et la couche enjeux présentent des manques et des défauts de digitalisation.

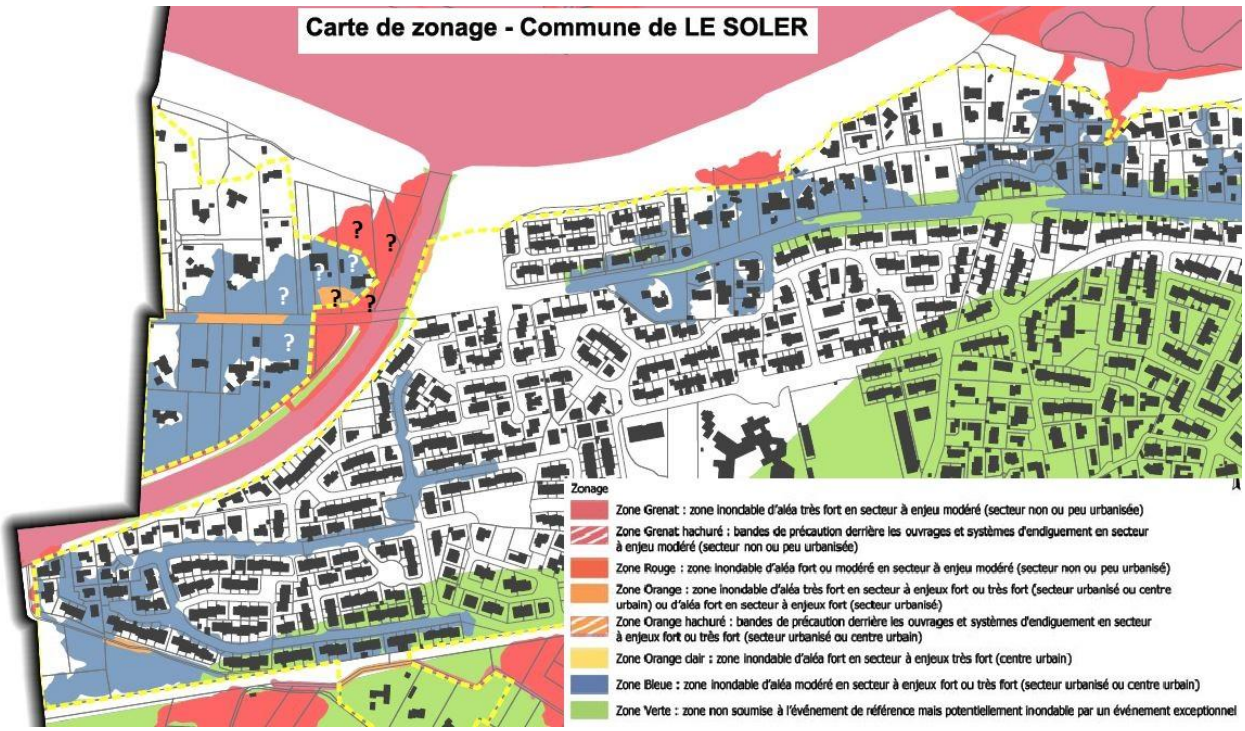


Figure 4 : Carte de zonage envisagé.
Zone rouge sur les parcelles AX 16 et AX 87 **non justifiée** à la lumière des éléments précédents, devrait être zone verte ou non classée.

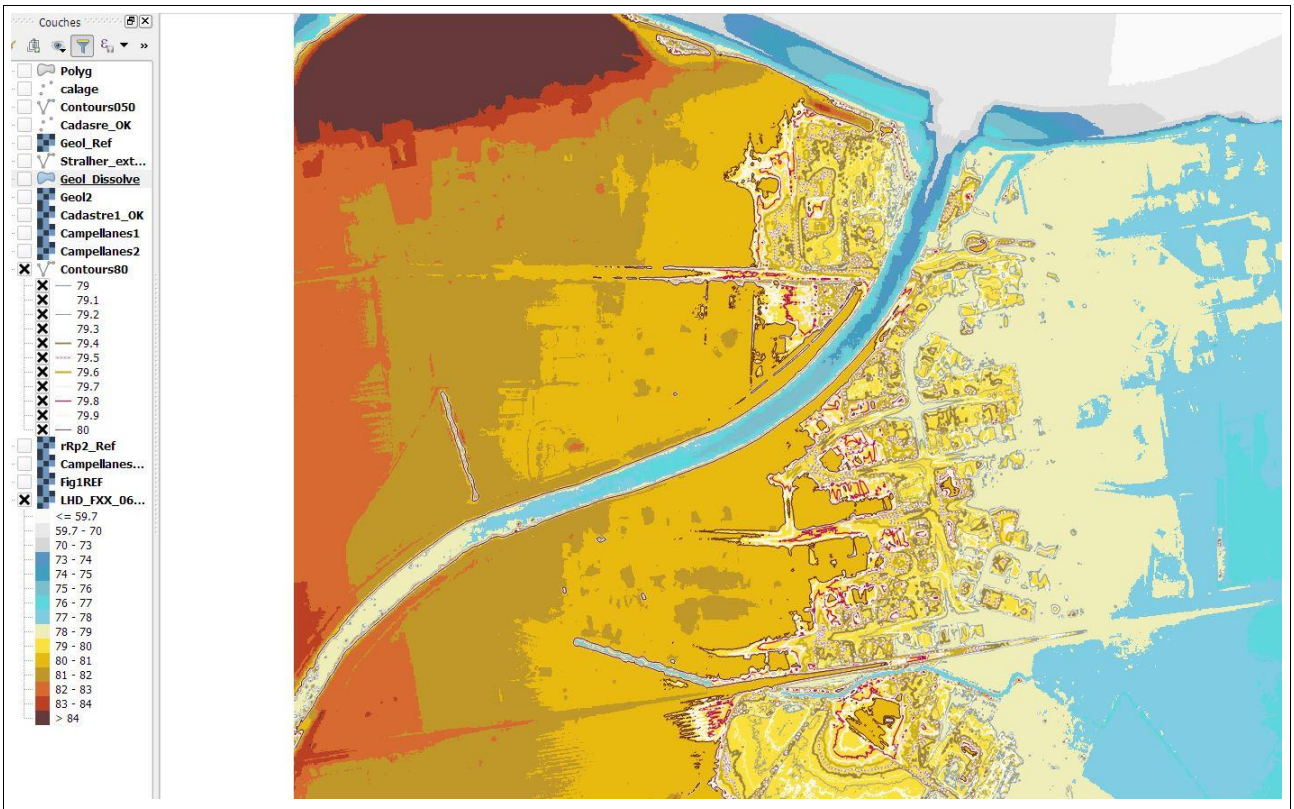


Image du Lidar Satellitaire avec isocontours décimètriques entre 79 et 80 m